



# Championnats LARGE / BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

D'Épreuves Combinées  
Reims - 20 et 21 janvier 2024

## SAMEDI

Horaire	Penta MIF	Penta MIM	Hepta CAM	Hepta JUM	Hepta ES-SEM
<b>14h30</b>	<b>Ouverture chambre d'appel</b>				
15h00			60m		
15h10				60m	
15h15					60m
15h20		50H (84)			
15h25	50H (76)				
15h45			Perche	Longueur	
15h50					Longueur
16h00	Poids 4kg	Hauteur			
17h00	Hauteur			Poids 6kg	
17h30		Perche/Longueur	Longueur		Poids 7kg
18h30	Longueur	Poids 3kg		Perche	
18h45					Hauteur
20h00	1000m		Poids 5kg		
20h15		1000m			

## DIMANCHE

	Penta CAF	Penta JUF-SEF	Hepta CAM	Hepta JUM	Hepta ES-SEM
	<b>Ouverture chambre d'appel</b>				
11h00					60 H ESM(106)
11h10				60H JUM(99)	
11h20			60H CAM(91)		
11h30		60H JESF(84)			
11h40	60H CAF(76)				
12h00		Longueur		Hauteur (1)	
12h15	Longueur		Hauteur(2)		Perche
12h45					
13h45		Poids 4kg			
14H05	Hauteur(2)				
14h15			1000m		
14h25				1000m	
14h45		Hauteur (1)			1000m
15h15	Poids 3kg				
15h55	800m				
16h00		800m			

**HORAIRES** indicatifs susceptibles de modification par le Délégué technique et/ou le Juge Arbitre en fonction des engagements



# Championnats LARGE / BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

D'Épreuves Combinées  
Reims - 20 et 21 janvier 2024

## Règlements

**Organisation :** Ligue Grand-Est / Zone Ouest / CD51

**Engagement :** Les responsables de clubs inscriront sur le site du CD51 la participation de leurs athlètes jusqu'au **mardi 16 janvier 2024 23h59**

**Horaires :** Le déroulement horaire des épreuves sera organisé par le Délégué Technique et le Juge-Arbitre en tenant compte des installations disponibles et de l'heure de fin de l'épreuve précédente.

**Chaque club devra fournir 1 Officiel sur les 2 journées par tranche entamée de 3 athlètes inscrits**

**En application de la Règle F-222 du Règlement Sportif :**

- 1) Les concours de Perche et Hauteur U20M et de Hauteur et Longueur U20F peuvent être intervertis.
- 2) L'ordre des concours des U18M et U18F peut être ajusté en fonction des installations.

**Montée de Barre :** de 3 en 3 à la hauteur et de 10 en 10 à la perche.

**Le Délégué Technique** fixera la première barre au vu des performances des athlètes issues des bilans SI-FFA

**Date Limite d'engagement sur le site du CD51 y compris le jury, mardi 16/01/2024 à 23h59**

**PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE**

### **Participation des Minimes :**

Les Minimes ne seront pas automatiquement qualifiés nous prendrons les 12 meilleurs inscrits au bilan 2023-2024, la liste des qualifiés sera diffusée dans la journée de mercredi 17 janvier.

### **Participation des athlètes Hors Ligue G-E et BOU/FC :**

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la LARGE.

Niveau de performance minimale : IR1

Droit d'engagement par athlète : 10€ (à la chambre d'appel)

*Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à avant la date limite d'engagement*